MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 02 juin 2023
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20230525-D007179I1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/06/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17) , Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER

Etaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLIOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 31 - Subventions Animation de quartiers - 1ère attribution 2023

Délibération n° 2023/007179

Subventions Animation de quartiers - 1ère attribution 2023

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	11/05/2023	Favorable unanime

Résumé :
Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de 15 subventions, d'un montant total de 71 500 €, accordées à des associations relevant de la thématique de l'animation de quartier et des loisirs, dans le cadre de la 1ère attribution des subventions 2023.

I. Contexte

Ces subventions concernent une aide au fonctionnement général des associations relevant de la thématique de l'animation de quartier et des loisirs.

Les associations relevant d'autres thématiques sont accompagnées par les dispositifs des autres directions thématiques (sport, culture, relations internationales, enseignement supérieur, petite enfance, éducation, biodiversité...).

Les associations créées dans les deux ans peuvent, dans le cadre du dispositif d'aide au démarrage, recevoir une aide allant jusqu'à 500 €, quel que soit leur thématique.

Pour cette 1ère attribution des subventions de fonctionnement 2023, les dossiers de demande de subvention étaient à déposer avant le 20 mars 2023. En fonction des demandes reçues ultérieurement, une 2nde attribution de subventions sera proposée lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

II. Attribution de subventions

Il est proposé d'allouer, dans le cadre de la 1ère attribution, 15 subventions dont 2 concernent une aide au démarrage, pour un montant total de 71 500 € aux associations suivantes :

Nom de l'association	Nature activité	Versement 2022	Proposition 2023
Aide au démarrage			
Coup de Patte Nac	Actions de protection des nouveaux animaux de compagnie	-	500 €
Union des Rroms d'ex-Yougoslavie	Animations culturelles, sportives, lieu de rencontre	-	500 €
Aide au fonctionnement général			
APIM - Association promotion information à Montrapon	Animation du quartier notamment via la diffusion d'un journal de recueil de la parole des habitants	2 000 €	2 000 €
Association de Palente	Animations culturelles, sportives et de loisirs du quartier	2 400 €	2 400 €
Café des pratiques	Lieu de rencontres et de transmission de savoir-faire, générateur de lien social, notamment sur le quartier des Chaprais	12 000 €	12 000 €
Comité de quartier de Bregille	Animations culturelles, sportives et de loisirs du quartier	10 500 €	10 500 €
Association de la Combe Saragosse	Animations culturelles, sportives et de loisirs du quartier	2 900 €	2 900 €
Comité de quartier des Montboucons	Animations culturelles, sportives et de loisirs du quartier	1 600 €	1 400 €
Comité de quartier des Prés-de-Vaux	Animations culturelles, sportives et de loisirs du quartier	1 000 €	1 000 €
Eclaireuses et éclaireurs de France - Besançon	Organisation d'activités éducatives en plein-air pour des jeunes de 6 à 18 ans	500 €	500 €
Eclaireuses et éclaireurs laïques de Franche-Comté	Organisation d'activités éducatives en plein-air pour des jeunes de 8 à 17 ans	4 000 €	4 000 €
Etoile Sportive de St Ferjeux	Animations sportives, culturelles et de loisirs du quartier	8 000 €	8 000 €
Le café Charlie	Promotion de la libre expression et prévention liée aux extrémismes et aux intégrismes politiques ou religieux	500 €	500 €
Ligue des droits de l'homme	Actions de lutte contre les atteintes aux droits de l'individu	800 €	800 €
Maison de Velotte	Animations culturelles, sportives et de loisirs du quartier	23 000 €	24 500 €

Les baisses de subventions proposées par rapport à 2022 sont à mettre en rapport avec le niveau de disponibilités des associations concernées (montant de trésorerie supérieur à 100% du budget définitif 2022).

En cas d'accord, la dépense de 71 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.025.6574.0022182.47082.

La Maison de Velotte est hébergée dans des bâtiments municipaux (37 Chemin des journaux). Le montant de la valorisation des locaux mis à disposition (46 748 €), ajouté à celui de la subvention, dépasse le seuil règlementaire de 23 000 €. Aussi, il convient de conclure une convention avec la Maison de Velotte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de 15 subventions à des associations pour un montant total de 71 500 €,**

- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Maison de Velotte.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Convention de partenariat 2023 avec la Maison de Velotte

Entre :
La Ville de Besançon, représentée par sa Maire en exercice, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2023, désignée ci-après « la Collectivité »

Et :
La Maison de Velotte, domiciliée 37 chemin des Journaux à Besançon, représentée par M. Philippe BERTHIER, agissant en sa qualité de Président, désignée ci-après « l'association ».

Préambule

La Maison de Velotte sollicite l'aide financière de la Ville de Besançon pour son programme d'activités établi pour 2023.
Depuis plusieurs années, l'association contribue à l'animation du quartier de Velotte en organisant et proposant aux habitants un certain nombre d'activités.

En raison de l'intérêt local que présentent ces activités sur le plan social et qui s'inscrivent dans la politique de la Ville encourageant le développement de la vie des quartiers, la Ville de Besançon a décidé d'apporter un soutien financier à cette association.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien financier à l'association pour poursuivre ses activités conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 de la présente convention.

Article 2 - Activités de l'association

L'association propose plus de 60 activités hebdomadaires et des animations ponctuelles dans des domaines variés.

L'association s'engage à un rapprochement avec la Maison de quartier Grette / Butte.
Concernant l'accueil de loisirs élémentaire, organisé par les Francas du Doubs dans le cadre d'une concession de service public, l'association s'engage à en faciliter la mise en œuvre (notamment par la mise à disposition de locaux adaptés et la facilité d'accès à l'établissement (clefs, codes…).

Article 3 - Subventions

Article 3.1 - Montant

Afin de soutenir les actions de l'association, la Ville de Besançon s'engage à verser à la Maison de Velotte une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 500 € pour l'année 2023.

Article 3.2 - Modalités de versement

Le règlement de la subvention s'effectuera en une seule fois par mandat administratif suivi d'un virement sur le compte bancaire de l'association à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention.

Article 3.3 - Modalités de remboursement

La Ville se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention dans les cas suivants :

- utilisation de la subvention à une fin non conforme aux objectifs statutaires de l'association,
- non-respect des clauses de la convention et résiliation anticipée de la présente convention,
- non-utilisation des sommes versées,
- dissolution de l'association.

Article 4 - Mise à disposition de locaux

La Ville met à disposition de l'association des locaux, d'une surface de 384 m², situés 37 chemin des Journaux à Besançon.
La valorisation de cette mise à disposition est estimée à 46 748 € pour l'année 2022.

Article 5 - Engagements de l'association

L'association s'engage à respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel qu'elle a transmis à la Ville de Besançon à l'appui de sa demande de subvention.

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par la Collectivité.

Article 6 - Contrôle

Article 6.1 - Transmission de documents

L'association transmettra à la Ville, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) au plus tard cinq mois après leur clôture.

L'association transmettra également à la Ville un compte rendu financier et un rapport d'activité détaillé attestant de la conformité des dépenses effectuées pour la réalisation de l'objet de la subvention.

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99-01 du 16 février 1999 du Comité de règlementation comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les 5 mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville et les autres partenaires de l'association seront valorisées.

Article 6.2 - Contrôle exercé par la Collectivité

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utiles.

Sur simple demande de la Ville, l'association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles. Dans ce cadre, l'association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'association devra informer la Ville des modifications intervenues dans ses statuts.

Article 7 - Assurances

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive.

L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité.

Article 8 - Durée

La présente convention entre en vigueur, après signature, à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité et prend fin le 31 décembre 2023.

Article 9 - Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Ville pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 3 semaines suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées par la Ville.

Article 10 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.
A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le

Pour la Maison de Velotte,
Le Président,

Philippe BERTHIER

Pour la Ville de Besançon,
L'Adjointe déléguée à la Vie associative
et à la Vie des quartiers,

Carine MICHEL

Direction Vie des quartiers - Subventions Animation de quartier

Suivi et instruction des demandes - Conseil Municipal du 25/05/23

Légende	aide au démarrage	maintien
	baisse	augment°

Association	Président-e	Objectifs / Activités	Nb adhérents	% Bisontins	BP N	Réalisé N-1	Disponi-bilités	% dispo / Réalisé N-1	Aides en nature Ville	Subvention Ville N-2	Subvention Ville N-1	Subvention demandée 2023	Montant Proposé	% subvention sur BP N
ASSOCIATION DE LA COMBE SARAGOSSE	Justin POURCHET	Regrouper les habitants du quartier Promouvoir la convivialité Développer des échanges et des actions dans un esprit de respect mutuel et de tolérance Ateliers loisirs sport Manifestations Edition du journal l'Echo de la Combe	450	95	19 450 €	16 747 €	18 659 €	111%	Prêt salles 34 chemin de Vieilley 38 870 € valorisés	2 900 €	2 900 €	3 200 €	2 900 €	15%
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	Barbara ROMAGNAN	Association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Rapports avec forces politiques, associatives et syndicales	23	60	2 000 €	1 200 €	-932 €	-78%	Hébergement boîte postale MQ BD	800 €	800 €	1 000 €	800 €	40%
COMITE DE QUARTIER DES PRES DE VAUX	Patrick SCHREPF	Créer des liens de convivialité par des activités ludiques et par l'organisation de manifestations festives	150	98	24 480 €	24 271 €	46 012 €	190%		0 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	4%
ASSOCIATION PALENTE	Jean Pierre ANDREOSSO	Développer les relations entre les habitants et partenaires du quartier Jardin partagé Marché de producteurs Ateliers et animations diverses	168	86	27 656 €	24 173 €	20 197 €	84%	Locaux municipaux Loyer : 478 € 39 900 € valorisés	2 400 €	2 400 €	2 900 €	2 400 €	9%
LE CAFE CHARLIE	Henri COMBI	Prévention de la radicalisation et éducation à la citoyenneté Organisation de spectacles et de débats de proximité en milieu scolaire et associatif	21	85	7 400 €	12 753 €	3 116 €	24%		500 €	500 €	500 €	500 €	7%
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUE DE FRANCHE COMTE	Kevin ACOSTA	Education à l'environnement et au développement durable Vivre ensemble - Apprentissage de la vie en collectivité - Mixité sociale Activités diverses Séjours de 1 à 3 semaines pendant les vacances scolaires	142	75	82 000 €	68 107 €	12 401 €	18%		4 000 €	4 000 €	8 000 €	4 000 €	5%
COUP DE PATTE NAC	Kevin VERNEREY	Sensibilisation sur la reponsabilité de l'adoption et les conditions de vie des Nac (nouveaux animaux de compagnies) Sauvetage et adoption des Nac Aide financière pour soins vétérinaires Conseils et dons de matériels auprès des particuliers Ateliers de sensibilisation dans les écoles	26	65	27 499 €	1 722 €	1 042 €	61%		0 €	0 €	6 000 €	500 €	2%
ETOILE SPORTIVE DE ST FERJEUX	Odile PIERRECY	Créer du lien entre les générations et les différents milieux sociaux du quartier Proposer une offre sportive, culturelle et de loisirs Favoriser l'accès aux seniors, aux jeunes et à des publics relevant du handicap Activités diverses Séjours vacances	357	90	207 200 €	273 324 €	112 493 €	41%		8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	4%

Association	Président-e	Objectifs / Activités	Nb adhérents	% Bisontins	BP N	Réalisé N-1	Disponi-bilités	% dispo / Réalisé N-1	Aides en nature Ville	Subvention Ville N-2	Subvention Ville N-1	Subvention demandée 2023	Montant Proposé	% subvention sur BP N
COMITE DE QUARTIER DE BREGILLE	Michèle MAZALTO	Activités adaptées à l'évolution du profil des habitants du quartier Ateliers et animations diverses Manifestations	390	90	35 270 €	70 223 €	35 270 €	50%		10 500 €	10 500 €	12 000 €	10 500 €	30%
APIM	Anne-Monique CUNY	Informer les habitants et leur donner la parole Développer le lien social et le vivre ensemble Recueillir la parole des habitants et transmettre leur histoire et celle du quartier Contribuer à l'animation du quartier Journal de quartier : Boulevard Nord Animations diverses	25	100	19 820 €	16 349 €	10 997 €	67%	Appui logistique MQ MFE	2 000 €	2 000 €	2 500 €	2 000 €	10%
COMITE DE QUARTIER DE MONTBOUCONS	Philippe BERTHIER	Regrouper les habitants du quartier et promouvoir une animation dans les domaines culturel, sportif et de loisir Etre attentif à toutes les questions environnementales Activités et animations diverses	380	95	27 700 €	21 752 €	35 646 €	164%	Prêt salle 1 rue Arago	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 400 €	5%
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE France - Besançon	Françoise JACOBEE	Transmettre les valeurs des EEDF Sensibiliser au respect et la conservation de l'environnement Montrer et transmettre les techniques pour vivre en nature Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe et de s'épanouir en collectivité Activités de plein air 6-18 ans Ateliers	24	60	14 493 €	6 077 €	3 055 €	50%		0 €	500 €	4 000 €	500 €	3%
CAFE DES PRATIQUES	Blandine AUBERT	EVS Créer du lien social et développer les solidarités Tiers lieu proposant un café associatifs, 2 LAEP/semaine, des ateliers, un jardin partagé	146	80	109 050 €	95 077 €	17 041 €	18%	Prêt jardin partagé. Impressions	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	11%
MAISONS DE VELOTTE	Philippe BERTHIER	EVS Animer le territoire et développer la citoyenneté de proximité Encourager le vivre ensemble et favoriser la mixité sociale Accompagner les familles Activités sportives et socio-culturelles Sorties familiales Souten scolaire Manifestations	761	79	160 883 €	169 883 €	116 954 €	69%	Prêt locaux 37 chemin des Journaux	23 000 €	23 000 €	24 500 €	24 500 €	15%
UNION DES RROMS D'EX YOUGOSLAVIE	Nusret BEHLJULI	Créer des liens avec les populations Roms Souten scolaire Devoir de mémoire	80	95	5200	1174	26	2%	Prêt de salle			1 000 €	500 €	10%

MONTANT ENVELOPPE BP 2023	**184 300 €**
Subvention Comité des fêts - Carnaval	60 000 €
Subventions 1ère Attribution	71 500 €
Subventions 2ème Attribution	
SOLDE	**52 800 €**